

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
11 Décembre 2020**

OBJET : Soutien au mouvement sportif : Aide à l'équipement des associations sportives, 4ème répartition.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer, au titre de l'exercice 2020, des subventions d'investissement pour un montant total de 335 480 € à des associations sportives conformément aux tableaux joints au rapport,
- de réaffecter à l'association nautique omnisports istréenne le solde de la subvention votée par délibération n° 70 du 18/10/2019 à hauteur de 14 844 € pour l'achat d'un bateau collectif "ECHO 90"
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer pour les subventions égales ou supérieures à 23 000 € et pour les projets spécifiques le justifiant, la convention-type prévue à cet effet,
- d'approuver le montant des affectations comme indiqué dans le document figurant en annexe du rapport.

La dépense globale correspondante, soit 335 480 €, sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

À l'unanimité

Abstention de Madame NARDUCCI.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées